

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9-99-1905 nommant pour l'année 1905 les membres de la Commission de la propriété foncière.

n° 9-99-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 janvier 1905

Numéro JO
n° 99 du 01/02/1905

Date du numéro
1 février 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côté Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'Honneur

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vul'arrêté du 28 Novernbre 1899, instituant une Commission dite de la propriété foncière, chargée d'étudier les demandes de concession.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont nommés membres de la Commission de la propriété foncière pour l'année 1905; MM. Dubarry, Secrétaire Général, Président. Amouroux. chef du Service des Travaux Publics. Antorttti. Chef du fer Bureau du Secrétariat Général. Cleroy, Directeur du Comptoir de Djibouti. Faivre, Commissaire de Police. Maril, négociant. Mérignac, négociant. Verzier, Négociant.

Art. 2

— La présente décision sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.